



AVIS MODIFICATIF

Avis d'appel public à la concurrence

La société PROMO METRO, agissant au nom et pour le compte de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), organise des procédures de mises en concurrence visant à l'attribution de conventions d'occupation temporaire du domaine Public aux fins d'occuper des emplacements situés dans des stations de Métro/Gare de la RATP dédiées aux activités visées ci-dessous.

L'emplacement fait l'objet d'un lot se définissant comme suit :

| | | | |
|--|---|---|---|
| Lot n° 1-b Comprenant deux emplacements à usage commercial | OPERA ----- Emplacements aujourd'hui exploités sous l'enseigne Millie's Cookies et Paul HOTEL DE VILLE ----- Emplacement aujourd'hui exploité sous l'enseigne Café de la Ligne | 55 m ² 44,8 m ² | Vente à emporter et/ou à consommer sur place de produits alimentaires et boissons avec places assises |
| Lot n°2-b Comprenant un emplacement à usage commercial | LA DEFENSE ----- Emplacement aujourd'hui exploité sous l'enseigne La Bonbonnerie | 20,50 m ² | Vente de bonbons |
| Lot n° 3-b Comprenant un emplacement à usage commercial | OPERA ----- Emplacement aujourd'hui exploité sous l'enseigne Jus d'Orange | 43 m ² | Lingerie et sous-vêtements Femmes & hommes |
| Lot n° 4-b Comprenant un emplacement à usage commercial et et une réserve déportée | LA DEFENSE ----- Emplacement aujourd'hui exploité sous l'enseigne Du Pareil Au Même | 164,5 m ² 28 m ² | Optique et lunetterie |

Les candidats intéressés par les emplacements **et pour les seules activités visées ci-dessus** doivent adresser à la société PROMO METRO une demande d'envoi du Règlement(s) de consultation en précisant le(s) numéro(s) du (des) lot(s).

Chaque lot fera l'objet d'un Règlement de consultation distinct.

La demande d'envoi de Règlement(s) de consultation devra comporter :

- l'adresse postale à laquelle le candidat souhaite que lui soit envoyé le Règlement de consultation,
- un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse email valide.

Elle devra impérativement parvenir à la société PROMO METRO au plus tard le vendredi 13 juillet avant 16h00, le cachet de la Poste faisant foi en cas d'envoi par courrier.

Si la demande est adressée par email, c'est la date de réception de l'email par la société PROMO METRO qui sera prise en compte.

A défaut de respect de la date, de l'horaire et/ou de l'activité définie par emplacement ci-dessus, les demandes ne seront pas prises en compte.

Par conséquent, seuls les candidats ayant demandé un Règlement de consultation dans le délai susmentionné **et pour l'activité par emplacement visée ci-dessus** pourront déposer leur candidature et leur offre.

La demande d'envoi du Règlement de consultation devra être envoyée :

- soit par courrier à l'adresse suivante :

Société PROMO METRO
A l'attention de la Direction commerciale
Consultation (préciser le nom de la station) - (Lot(s) n° ... (préciser le(s) n°)
35, Boulevard de Sébastopol
75001 Paris

- soit par email à l'adresse email suivante : consultations@promometro.com. Toute demande arrivant à une autre adresse email ne sera pas prise en compte.

Il appartient à chaque candidat de s'assurer que sa demande de Règlement de consultation faite auprès de la société PROMO METRO a bien été reçue par cette dernière. La société PROMO METRO ne saurait être tenue pour responsable d'une erreur du candidat dans l'envoi de sa demande par courrier ou courriel.

La responsabilité de la RATP et/ou de la société PROMO METRO ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de retard dans l'acheminement du courrier ou de l'email.

La société PROMO METRO se réserve le droit à tout moment de ne pas donner suite aux mises en concurrence ou à certaines d'entre elles sans indemnité de quelque nature que ce soit.